

Les organisations adhérentes à l'Association des Entreprises de Télémedecine ont pris en charge plusieurs centaines de milliers de patients sur les douze mois écoulés, souvent en soins non programmés, souvent en alternative à un passage aux urgences. Elles ont développé un savoir-faire allant de l'intelligence artificielle (tri, orientation, aide au diagnostic), aux objets connectés (évaluation du niveau d'urgence, préparation de bilans pour les médecins), à la téléconsultation et téléexpertise, en propre ou via la mise à disposition de technologies.

Pourtant nos organisations ne sont toujours pas associées aux réflexions des pouvoirs publics sur le digital en santé... C'est une opportunité ratée pour les patients, pour tout le système de santé et au-delà pour l'émergence d'une télémedecine française et européenne.

Alors que les médecins de ville ont de moins en moins de créneaux pour les soins non programmés, que les professionnels de ville vont être très occupés par la mise en œuvre des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), et que, selon un rapport de la Cour des Comptes [\[1\]](#), "les dispositifs encouragés par les pouvoirs publics (...) se sont révélés en partie décevants", qui pourra réellement et à court terme prendre en charge ces patients des urgences qui auraient pu consulter en médecine de ville ? La Cour des Comptes dans le même rapport dénombre ces patients, sur des chiffres déjà anciens, à 20% du total des venues aux urgences, soit plus de 4 millions de consultations en 2016.

Il y a donc urgence à agir et les premières propositions de la Ministre sont pragmatiques et ont reçu un accueil favorable. Mais l'impatience est grande et il est urgent de convertir ces pistes de travail en résultats concrets pour les patients et les professionnels. Aussi, la fédération des Entreprises de télémedecine (LET), convaincue que le savoir-faire et les retours d'expériences de ses adhérents en matière de télémedecine sont de nature à apporter une contribution significative sur les problématiques des soins non programmés et du désengorgement des urgences, demande à être associée aux groupes de travail qui seront prochainement mis en œuvre.

Dès à présent, notre fédération souhaite apporter sa contribution autour de 5 propositions :

Propositions des Entreprises de Télémedecine dans le cadre du pacte de refondation des urgences

Écrit par Association des Entreprises de Télémedecine

Samedi, 12 Octobre 2019 12:34 - Mis à jour Samedi, 12 Octobre 2019 13:14

Proposition 1 : Associer officiellement le LET aux groupes de travail portant sur le digital en santé.

Proposition 2 : Avoir une approche pragmatique du Service d'Accès aux Soins (SAS) en capitalisant sur notre savoir-faire, et notre capacité d'accompagnement immédiatement disponibles.

Proposition 3 : Inscrire la télémedecine dans le continuum de l'offre de soins. Ce maillon de la gradation des soins n'entre pas en contradiction avec le parcours de soins coordonné mais vient en complément des organisations et professionnels existants sans s'y substituer.

Proposition 4 : Lever les obstacles à l'engagement des professionnels dans la télémedecine pour s'appuyer sur un réseau plus fort de praticiens dans les territoires.

Proposition 5 : Contractualiser avec les entreprises de télémedecine. Cette contractualisation sera utile pour aboutir à un modèle économique et de régulation équilibré sans renoncer à une solution immédiatement disponible.

À propos

“Notre principale motivation est de contribuer à l'essor de la télémedecine afin qu'elle devienne, en France comme dans de nombreux autres pays européens, un élément de réponse concret et efficient à un problème de démographie médicale et d'accès aux soins” (François LESCURE, Président du LET).

Les Entreprises de Télémedecine (LET) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Son bureau se compose comme suit :

- Président : François Lescure (MédecinDirect)
- Vices Présidentes : Marie-Laure Saillard (MesDocteurs) et Fanny Jacq (DoctoConsult)
- Représentant médical : Maxime Cauterman (Livi)
- Trésorier : Nicolas Wolikow (Qare)

Propositions des Entreprises de Télémedecine dans le cadre du pacte de refondation des urgences

Écrit par Association des Entreprises de Télémedecine

Samedi, 12 Octobre 2019 12:34 - Mis à jour Samedi, 12 Octobre 2019 13:14

Son siège social : LET 30, rue Fortuny, 75017 Paris

[📄](#) Rapport public annuel 2019 : les urgences hospitalières